

Votre nom de famille est-il en voie de disparition?

Par **Elise Legrand**

La chute de la fécondité et les évolutions législatives mettent en péril la pérennité de certains patronymes. En Belgique, plus de 30.000 noms de famille seraient en voie de disparition.

La survie d'une lignée ne tient parfois qu'à un fil, ou à deux petites lettres malencontreusement interverties sur une carte d'identité. Pour les nombreuses familles au nom peu commun, une erreur de transcription sur un acte de naissance peut suffire à compromettre l'existence même d'un patronyme pourtant séculaire.

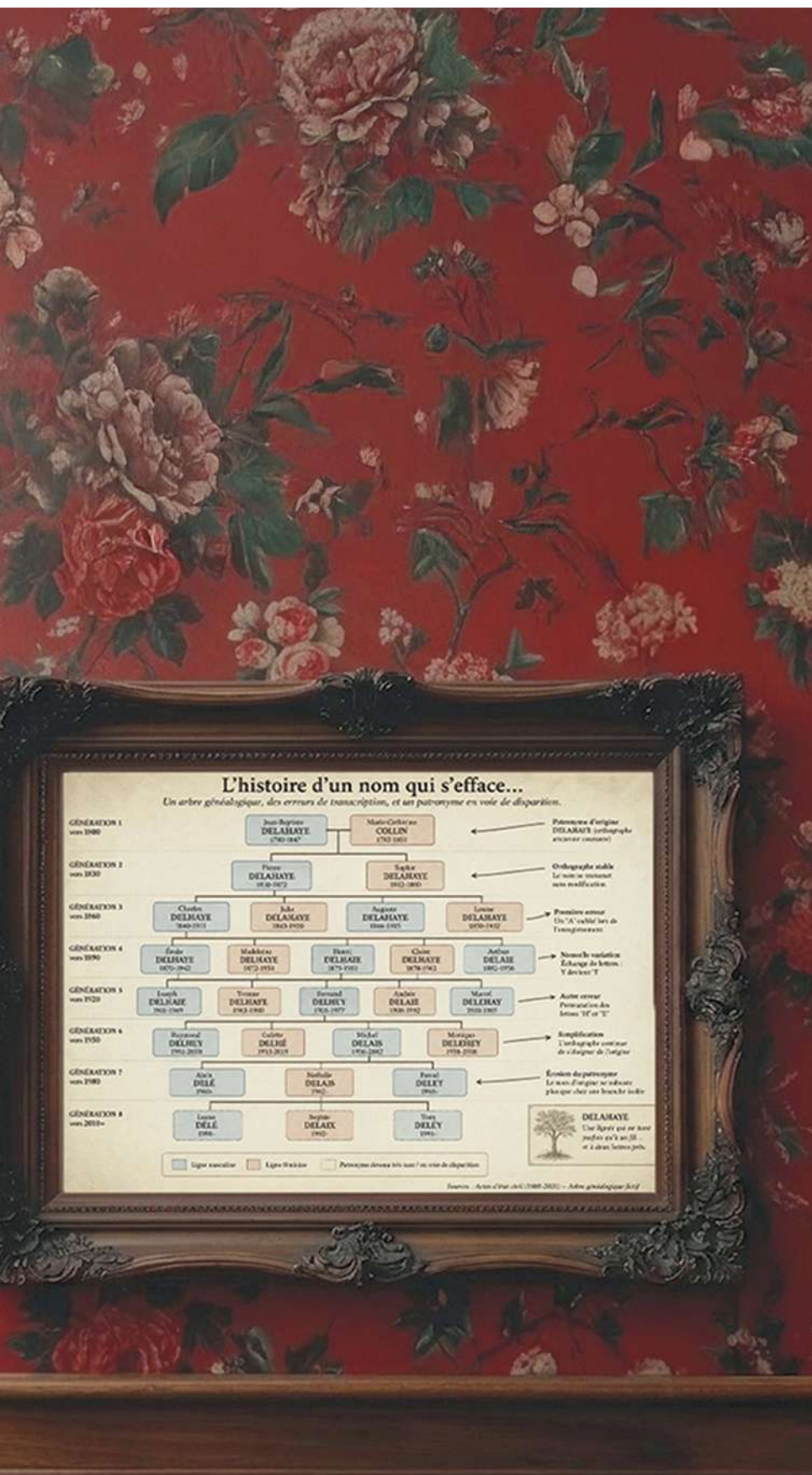
Dans une étude récente, la plateforme de généalogie myheritage.com s'est intéressée à ces noms de famille en voie de disparition en Belgique. Le site en a identifié une petite quinzaine, en se référant à sa propre base de données d'arbres généalogiques et d'archives. Mais en croisant ces valeurs avec celles de Statbel, l'office belge de statistique, il apparaît que ces patronymes menacés d'extinction sont en réalité bien plus nombreux.

En 2025, quelque 29.045 noms de famille étaient ainsi portés par seulement cinq personnes en Belgique. A ce chiffre, il faut encore rajouter tous les patronymes à quatre occurrences ou moins, mais que Statbel refuse de communiquer par souci de RGPD (*NDLR: ces statistiques étant ventilées par région, il deviendrait dès lors aisé d'identifier personnellement les individus concernés*). Bref, sur les quelque 300.000 noms de famille recensés sur le territoire belge, au moins 10% pourraient disparaître dans les générations à venir.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette raréfaction, à commencer par la chute de la natalité. Avec une moyenne de 1,44 enfant par femme en 2024, l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) n'a jamais été aussi bas en Belgique. Mathématiquement, les chances de survie d'un patronyme se sont donc drastiquement réduites au fil des dernières décennies (en 1960, l'ICF dépassait encore les 2,6). «Aujourd'hui, il suffit parfois que l'enfant de la famille soit une fille pour que la lignée s'éteigne», résume Marie Cappart, généalogiste et historienne.



Une erreur de transcription sur une carte d'identité peut suffire à éclipser des noms de famille.



Dilution et migration

En parallèle, la Belgique se caractérise par une forte prévalence de certains noms de famille, résultant en une «dilution des patronymes à moins grande occurrence», note la généalogiste. Ainsi, les Peeters (30.558 en 2025), Janssens (27.927), Maes (24.233) ou Jacobs (18.770) foisonnant sur le territoire peuvent avoir tendance à se multiplier, «avalant» de facto les noms plus rares. «On peut, par exemple, avoir deux Maes, originaires respectivement de Charleroi et de Liège (leur patronyme étant dérivé de Maas, soit la Meuse), qui n'ont rien à voir entre eux, mais qui finalement se marieront et perpétueront leur patronyme», précise Marie Cappart.

Les phénomènes de migration contribuent en outre à la disparition de certains patronymes. «Certaines familles, au nom déjà peu courant, qui choisissent d'émigrer à l'étranger contribueront ainsi à l'extinction progressive de leur patronyme sur le sol belge, observe Marie Cappart. A contrario, des immigrants italiens ou turcs, qui avaient un nom très populaire dans leur pays d'origine, peuvent avoir été les seuls à les porter ...

... en Belgique. Même s'ils ont fait des enfants, les chances de perpétuation de leur patronyme seront plus ténues que celles d'un nom historiquement populaire dans nos régions.»

Deux évolutions législatives récentes sont également de nature à influencer la transmission des patronymes. D'une part, depuis le 1^{er} juin 2014, la patrilinéarité n'est plus appliquée par défaut en Belgique. Les parents ont désormais la possibilité de donner à leurs enfants le nom de famille de la mère (à la place de celui du père ou en complément de celui-ci). D'autre part, depuis le 1^{er} juillet 2024, toute personne majeure a également le choix de changer de nom de famille une fois dans sa vie, au profit de celui de sa mère (ou d'une combinaison des deux). «Si ces dispositions légales permettent de sauver certains noms de famille et de prolonger l'arbre généalogique d'une mère, elles peuvent aussi contribuer à l'extinction d'autres, remarque Marie Cappart. La possibilité d'accoler deux noms créera en outre de nouveaux patronymes uniques, propres à l'union de deux parents, qui pourront aussi être amenés à disparaître rapidement.»

Erreurs de graphie

Enfin, les erreurs de transcription mentionnées plus haut, plus fréquentes qu'il n'y paraît, peuvent aussi contribuer à la disparition de certains patronymes. «La multiplication des variantes orthographiques d'un même nom peut transformer un patronyme très courant en un tas de noms à plus faible occurrence», insiste la généalogiste. C'est ainsi que les Leclercq (6.884) sont aujourd'hui bien plus nombreux que les Leclerc (599), malgré l'étymologie originelle du patronyme (le clerc étant un membre du clergé). Ou que des Leclercqz (48) ou des Leclercqs (17) ont entre-temps fait leur apparition, mais sont aujourd'hui en voie d'extinction.

Bref, selon la prévalence des facteurs précités (et leur potentielle conjonction), la disparition d'un patronyme peut se révéler plus ou moins rapide. «L'extinction peut aller très vite et se matérialiser parfois en deux ou trois générations, note Marie Cappart. A l'inverse, d'autres patronymes, malgré leur faible occurrence, continuent de subsister grâce à de rares porteurs qui continuent à se reproduire.»

Peu importe sa vitesse, l'extinction d'un patronyme enterre avec elle la mémoire de certaines descendance,

10%

des 300.000 noms de famille recensés en Belgique pourraient disparaître dans les générations à venir.

mais aussi de pans d'histoire complets. L'apparition des noms de famille remonte en effet au Moyen Age, aux alentours des XIII^e et XIV^e siècles. «A l'époque, ils n'avaient pas la même fonction administrative qu'aujourd'hui, mais servaient surtout à distinguer les personnes qui portaient le même prénom», rappelle Marie Cappart. Ce n'est que depuis la fin du XVIII^e siècle et l'instauration de l'Etat civil par Napoléon que les patronymes ont été officiellement répertoriés sur les registres communaux, et que leur graphie s'est progressivement figée.

Quatre origines

L'origine des noms de famille belges est plurielle, mais est généralement classée en quatre catégories. Un patronyme peut d'abord puiser sa source dans un prénom (généralement masculin): Laurent, Mathieu, Antoine, etc. Il peut également être lié à un métier: Meunier, Boulanger, Tordeur, De Backer (boulangier), etc. Il fait aussi parfois référence à des caractéristiques physiques ou à des traits de personnalité: Legros, Joyeux, Lebrun, Petit, Lesage, etc. «Ces qualités étaient parfois attribuées de manière ironique, précise Marie Cappart. Certains individus ont pu être baptisés Lefort alors qu'ils étaient complètement chétifs, simplement par moquerie.» Enfin, comme le rappelle Hortense Naquet-Radiguet, autrice de *Les Noms de famille en Belgique, histoires et anecdotes* (éd. Archives & Culture, 2007), nombre de patronymes font également référence aux lieux d'habitation: Dupont, Dubois, Vermeulen (près d'un moulin) ou encore Vandeveld (près d'un champ). Parmi les patronymes en voie de disparition figurent ainsi des noms de métiers anciens, comme Tisserand (32 en 2025), Forgeron (20) ou Drapier (284). Certains patronymes artistiques ou historiques sont également menacés, comme Brel (53), Magritte (42), Sax (159), ou même Ensor, qui a complètement disparu. «Heureusement, certains noms de famille continueront à vivre bien après que leurs porteurs se sont éteints, grâce à leur caractère iconique», relève Marie Cappart. D'autres noms historiquement associés à la noblesse belge, comme Xhenceval (13) ou Errembault (moins de cinq) sont aussi en perdition. Citons encore les classiques Artois (261), qui restent rares, malgré une forte concentration dans le Brabant wallon, ou les Flamands Schuyvinck (12) ou Gezelle (53). ●